

**Arrêté du 28 avril 2017 modifiant l'arrêté du 14 juin 2011 relatif à la création
du comité technique d'administration centrale
NOR : JUST1711928A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2011 relatif à la création du comité technique d'administration centrale.

ARRÊTE

Article 1

A l'article 2 a) de l'arrêté du 14 juin 2011 susvisé, les mots : « le chef du service de l'administration centrale » sont remplacés par les mots : « le chef du service des ressources humaines ».

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 2 mai 2017.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane VERCLYTTE